

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

--  
Travail-Démocratie-Paix  
--

ORDONNANCE N° 34/72 du 7/9/72  
portant ratification de l'accord relatif à l'octroi de  
crédit par le Gouvernement de la République Populaire  
de Bulgarie à la République Populaire du Congo.-  
-----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

Vu la Constitution ;

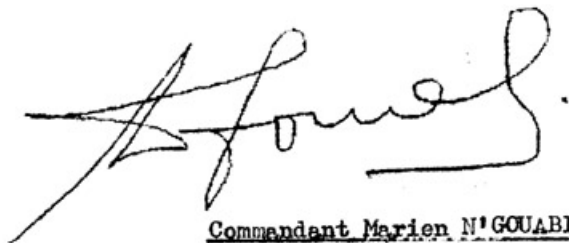
Le Bureau Politique et le Conseil d'Etat entendus ;

ORDONNE :

ARTICLE 1er.- Est ratifié l'accord relatif à l'octroi de crédit par le  
Gouvernement de la République Populaire de Bulgarie au Gouvernement de la  
République Populaire du Congo signé à Sofia le 29 Août 1972.

ARTICLE 2.- La présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 7 Septembre 1972



Commandant Marien N'GOUABI.-